

# REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Crèche le nid alpin

ETE 2026

Modifié le 05/05/2026

## OUVERTURE

Nous ouvrons nos portes aux familles 5 jours/7 (hors jours fériés).

**Pour les locaux (habitants ou travaillants dans la communauté de commune de l'Oisans) : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30.**

**Pour les vacanciers : Du lundi au vendredi de 9h à 17h.**

## CONDITIONS D'ACCUEIL

La capacité d'accueil autorisée (agrément PMI) est de **12 places** (2 places accueil en surnombre)

Nous accueillons des enfants **LOCAUX ayant entre 3 mois et 6 ans** (date d'anniversaire).

Nous accueillons des enfants **VACANCIERS ayant entre 6 mois et 6 ans** (date d'anniversaire).

La collectivité pouvant être d'autant plus éprouvante pour des enfants très jeunes, nous incitons les familles de vacanciers qui souhaiteraient réserver une place pour un bébé de 6 à 12 mois, à réserver une demi-journée pour le 1<sup>er</sup> jour d'accueil. Nous pourrions proposer un accueil à la journée une fois la première demi-journée réalisée.

# TAUX D'ENCADREMENT

En matière d'encadrement, la crèche opte pour le taux **1 professionnel pour 6 enfants, soit 2 professionnels minimum auprès des enfants dès le 1<sup>er</sup> enfant accueilli et quand l'effectif maximum est atteint.**

**Un responsable de la crèche :** Educateur de Jeunes Enfants

**Un responsable adjoint de la crèche :** Auxiliaire de puériculture (continuité de direction en absence de la directrice)

**1 professionnelle AEPE qualifié :** CAP Accompagnant Educatif Petite enfance

La directrice ou l'adjointe, est en présence constante au sein de la structure lors de l'accueil des enfants. La responsable adjointe assure la continuité de direction en cas d'absence de la directrice.

## TARIFICATION

**Pour les locaux (habitants ou travaillants dans le Communauté de Commune de l'Oisans) : Tarifs selon les barèmes de la CAF (Caisse d'Allocation Familiale)**

La participation familiale varie en fonction de la composition de la famille et de ses ressources, dans la limite mensuelle d'un plancher et d'un plafond définis chaque début d'année par la Cnaf.

Un contrat d'accueil est établi avec la famille lors de la réservation : La structure et la famille se mettent d'accord sur son contenu (nombre de semaines et volume total d'heures réservées sur la durée du contrat).

Les parents sont tenus au paiement d'une participation mensuelle. Cette dernière repose sur le principe de la place réservée. Les parents s'engagent à régler le volume d'heures réservées pour leur enfant et non les heures effectivement réalisées.

La facture est transmise entre le 1<sup>er</sup> et le 10 du mois suivant. Le paiement peut être effectué par « l'espace règlement familles », CB, chèque ou espèce. Les absences non justifiées seront facturées.

**Pour les vacanciers :** Une grille de tarifs « été 2026 » est élaborée par la commune d'Oz-en-Oisans, en collaboration avec la directrice de la crèche. Celle-ci est modifiée chaque année et publiée sur le site de l'office du tourisme.

L'été, il n'y a pas d'acompte à verser au moment de la réservation de la place.

Toute modification/réservation de prestation « avec repas » doit être effectuée au minimum 2 jours à l'avance (avant 10h). Les réservations modifiées ou annulées moins de jours à l'avance seront facturées.

Le règlement à lieu le dernier jour d'accueil de l'enfant : en CB, espèce ou chèque.

---

# FAMILIARISATION

## **Pour les locaux (habitants ou travaillants dans le Communauté de Commune de l'Oisans) :**

L'accueil progressif de l'enfant est indispensable pour faciliter son intégration au sein de la structure. Le nombre d'heure/jour prévu pour l'adaptation est défini au préalable avec la famille. Cette démarche est obligatoire, elle s'adapte au cas par cas selon les réactions de chaque enfant et de ses parents, du contexte de l'admission en cas d'accueil d'urgence.

---

## **Pour les vacanciers :**

Le 1<sup>er</sup> jour d'accueil, il est obligatoire de prévoir un temps de **familiarisation** (visite des locaux, échange d'informations), en la présence d'un parent ; de minimum 30 minutes. Celui-ci est compté dans le temps d'accueil de l'enfant

Toutes ces informations relèvent du secret professionnel et du respect de la confidentialité (il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris).

# ACCUEIL

L'enfant n'est confié qu'à ses parents ou aux personnes majeures dûment mandatées. Dans ce cas précis, il est demandé aux parents d'en avertir le personnel au préalable. Si la personne n'a pas été présentée à l'équipe, une pièce d'identité est demandée avant de se voir confier l'enfant

Les parents peuvent accompagner leur enfant le matin jusqu'à 10h45 et récupérer leur enfant à la crèche quand il le souhaite, dans le respect du rythme de leur enfant et de notre organisation. En effet, si votre enfant est en train de manger, nous vous demanderons d'attendre la fin du repas et s'il dort, nous vous rappellerons à son réveil.

En cas de sortie prévue à l'extérieur de l'établissement, nous demanderons un horaire d'arrivée/départ imposé.

## HYGIENE ET SOINS

La crèche **fournit les couches** (fournisseur : cellulose de Brocéliande marque « pommettes »). Les enfants sont changés avec un gant de l'eau et du savon.

Les professionnels proposent des soins aux enfants qui ont le nez encombré en fonction de leur âge. Le lavage au sérum physiologique aide l'enfant à mieux respirer, à manger, à dormir. C'est un geste intrusif, il peut être irritant et doit être effectué que 2 fois/maximum dans la journée.

## REPAS

La structure **fournit les repas et les goûters (réchauffés sur place, fournisseur Guillaud traiteur)**.

En cas d'allergie alimentaire (PAI), le repas doit être fourni au préalable par la famille.

La crèche ne fournit pas le lait en poudre. Celui-ci doit être apporté par la famille dans une boîte non ouverte, conservé 4 semaines.

Nous utilisons l'eau du robinet. Les familles sont invitées à nous fournir l'eau si elle souhaite que l'enfant boive de l'eau en bouteille, conservé 48h.

Les repas sont proposés à partir de 11h en fonction du rythme de l'enfant.

Les goûters sont proposés à partir de 15h et possible jusqu'au départ de l'enfant.

## SOMMEIL

L'été nous mettons à disposition deux dortoirs avec différents types de lits (lit à barreaux, matelas) en fonction de l'âge et des habitudes d'endormissement de l'enfant.

Les enfants réguliers bénéficieront d'un lit fixe dont ils pourront se servir comme repère tout au long de la saison. Les enfants vacanciers choisiront leur lit avec leurs parents et l'équipe le 1<sup>er</sup> jour d'accueil.

# SANTE

## **Si l'enfant est malade,**

La crèche ne peut accueillir les enfants fiévreux. En cas de poussée de fièvre survenant à la crèche, les parents ou autre personne autorisée par les parents seront appelés et devront venir chercher l'enfant sans délai.

## **En cas de maladie contagieuse**

La nature de la maladie doit être précisée. Il est impératif de prévenir la structure, afin d'informer la directrice de la crèche. Toute maladie contagieuse touchant les frères et sœurs doit également être signalée.

L'éviction de la collectivité est une obligation réglementaire pour certaines pathologies (voir Annexe):

**La décision d'éviction et de retour dans la collectivité se fait sur avis médical. Selon la maladie contagieuse, l'ARS sera informé et donnera ses recommandations.**

**Si l'enfant a eu un problème de santé** (fièvre, diarrhée...) ou tout autre incident (chute...) au domicile, les parents sont tenus de le signaler à la Directrice ou à l'adjointe, le cas échéant de fournir un certificat de non- contagiosité.

La Directrice, la Directrice-Adjointe se réservent le droit d'apprécier selon la pathologie si l'état de santé de l'enfant est compatible avec sa présence dans la structure tant à l'égard de lui-même, que des autres enfants et de décider de le garder ou de le laisser à ses parents.

## **Les médicaments**

Le personnel de la crèche peut administrer un traitement médical à votre enfant uniquement sur présentation d'une ordonnance lisible, auquel seront joint une autorisation parentale (signée lors de l'inscription) et un protocole de conduite à tenir. Le matériel médical nécessaire à l'administration d'un traitement doit être impérativement fourni par la famille

# ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La crèche veille à la santé, à la sécurité, au bien être, au développement et à l'intégration sociale des enfants qui lui sont confiés y compris des enfants en situation de handicap ou de maladies chroniques. Un projet d'accueil est préalablement réfléchi avec la famille afin que l'accueil proposé soit compatible avec un accueil de qualité et adaptée aux problématiques de l'enfant. Les conditions d'accueil peuvent alors être réajustées.

# CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

## dix grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Affiche offerte par l'Association des collectifs enfants parents professionnels  
Charte extraite du Cadre national pour l'accueil du jeune enfant publié par  
le Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes le 27 mars 2017.

## Annexe N° 2 Protocole détaillant les mesures d'hygiène générale et les mesures d'hygiène renforcées en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie

Crèche le nid alpin

HYGIENE GENERALE

LAVAGE DES MAINS



- Enlever bagues et bracelets pour travailler. Avoir les ongles courts non vernis.
- Se laver les mains après chaque geste sale et avant chaque geste propre
- Mouiller les mains avec de l'eau
- Verser du savon liquide dans le creux de la main
- Frotter les mains 15 à 20 secondes : les doigts, les paumes, le dessus des mains, les poignets, entre les doigts en les entrelaçant, les ongles
- Rincer les mains sous l'eau, mains dirigées vers le haut en laissant couler l'eau le long de l'avant-bras
- Sécher les mains avec un essuie-mains à usage unique
- Fermer le robinet avec l'essuie-mains et le jeter dans une poubelle

En absence d'eau et de savon, utiliser une solution hydro-alcoolique pour adopter les mêmes gestes. Frotter les mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches. La solution hydro-alcoolique sera utilisée largement en cas de maladies contagieuses ou épidémiques dans la structure /bronchiolite, gastro-entérite...

## HYGIENE RENFORCEE EN CAS D'EPIDEMIE

**En cas d'épidémie, la crèche suit les protocoles nationales en vigueur**

Un produit spécifique (éco détergeant éco certifié) est utilisé pour la désinfection

Les jeux sont désinfectés toutes les 48h

Les points contacts sont désinfectés tous les jours

Les pièces de vie sont aérées toutes les heures durant 10 minutes

Le personnel est formé au **nettoyage écologique**. Les produits utilisés sont solution vinaigre/eau pour les surfaces et solution savon noir/eau pour le sol. Les jeux sont nettoyés au vinaigre, eau ou produit vaisselle selon le matériau du jouet.

La table de change est désinfectée après chaque utilisation.

L'entretien des pièces principales utilisés par les enfants est effectué quotidiennement (espace de vie, salle de change, entrée/SAS).

La cuisine et l'espace repas sont nettoyés après chaque repas.

Les sols des espaces principaux sont désinfectés tous les soirs avec un balayage humide.

Un entretien plus approfondi est effectué de manière hebdomadaire (mobilier, dortoirs, salle du personnel, bureau)

Le linge utilisé par les enfants est lavé au minimum à 40° à la machine à laver, chaque jour, après utilisation.

Les jeux sont désinfectés chaque semaine (60° au lave-vaisselle ou à la machine à laver à 40° minimum).

Les pièces de vies sont aérées trois fois/jour (matin/midi/soir) durant 10 minutes et les autres pièces 2 fois/jour (matin/soir) pendant les temps d'entretien des locaux

Les dortoirs/lits/casiers des enfants sont changés et désinfectés chaque fin de semaine.

# Annexe N°3 Protocole détaillant les modalités de délivrance de soins quotidiens et des maladies translucides ou épidémies

## Crèche le nid alpin PROTOCOLE SOINS



### LAVAGE DE NEZ

Rassurer l'enfant et lui expliquer le geste

Allonger l'enfant sur un côté

Prendre une dosette de sérum physiologique et vider la moitié dans la narine supérieure

Appuyer sur la narine en essayant de fermer la bouche de l'enfant ; normalement l'eau ressort par la narine du bas ; sinon, l'enfant en avale un peu mais c'est sans danger.

Tourner l'enfant sur l'autre côté et faire la même chose

### LAVAGE DES YEUX

Prendre une compresse pour chaque œil

L'imbiber de sérum physiologique

L'appliquer sur chaque œil de l'intérieur de l'œil vers l'extérieur, vers la racine du nez.

### PRISE DE TEMPERATURE

Contrôler la température, si le poids est inconnu, appelez les parents ou peser l'enfant nu ou en sous-vêtements/couche

La prise de température se fait avec un thermomètre classique (rectal si accord de l'enfant ou sous le bras (ajout +0.5°)).

#### En cas de fièvre :

Noter l'heure

Déshabiller l'enfant, le rafraîchir. Ne pas donner de bain. Le faire boire

Vérifier l'autorisation parentale administration doliprane dans le dossier de l'enfant et prévenir les parents et se renseigner s'il y a une prise de paracétamol dans les 4 heures précédentes.

Donner une dose de paracétamol en fonction du poids de l'enfant (dose par kilo dans la pipette graduée : exemple poids de l'enfant 6 kg : dose graduation 6).

Surveiller et réévaluer 30 minutes après si la fièvre est bien supportée.

Signes de déshydratation / yeux creux et cernés, somnolence, couches sèches ou peu mouillées...

## MALADIE TRANSLUCIDES OU EPIDEMIE

La crèche informe les familles (affichage anonyme) et le personnel en contact, afin de mettre en œuvre les mesures préventives ou curatives qui s'imposent, et inciter dans certains cas les personnes à consulter leur médecin.

La fréquentation de la collectivité à la phase aiguë d'une maladie infectieuse n'est pas souhaitable même si l'agent pathogène responsable de l'infection ne justifie pas par lui-même d'une éviction temporaire de la collectivité. L'éviction peut aussi se justifier afin de réduire le risque pour la collectivité.

La décision d'éviction et de retour se fait sur avis médical. Pour certaines pathologies ne nécessitant pas l'éviction, la fréquentation de la collectivité est déconseillée à la phase aiguë de la maladie.

Pour plus de précisions sur les maladies infectieuses en collectivité, consulter le « guide pratique : collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses ».

## Annexe N°4 Protocole d'évacuation et d'alerte aux secours

# Crèche le nid alpin

## PROTOCOLE D'EVACUATION



### EVACUATION

Au retentissement de l'alarme sans paniquer, rester organisé

Suivre le plan d'évacuation (affiché vers les issues de secours)

Evacuer l'ensemble des personnes présentes à l'extérieur vers le point de rassemblement (chalet ESF)

Ne pas oublier de récupérer les clés pour ouvrir le portillon, la pochette, la corde

Compter les enfants, les rassurer, les mettre en sécurité et les couvrir

Attendre l'arrivée des secours

Prévenir les parents

Une personne reste à proximité des locaux en attendant les secours

### ALERTE AUX SECOURS

Composer le numéro de secours

Donner notre numéro de téléphone ou portable personnel en cas de sortie

Expliquer la nature du problème  
(incendie, malaise, chute...)

Donner la localisation précise  
(adresse détaillée et repères visuelles)

Répondre aux questions posées par les secours

Appliquer les consignes données

Raccrocher que sur les instructions des secours

# Annexe N°5 Protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

*L'enfant est considéré en risque de danger si sa santé, sa sécurité, sa moralité, son éducation ou son développement sont menacés au regard des faits suivants : insuffisance ou négligence éducative de la part des parents, difficultés relationnelles et affectives au sein de la famille, contexte de difficultés sociales ou économiques de la famille, contexte familial de fragilité psychologique ou de pathologie.*



## PROTOCOLE conduite à tenir en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant

### Repérer les signes chez l'enfant :

- **Aspect physique** : aspect négligé, ecchymoses, plaies, brûlures, fractures, lacérations, griffures, chutes de cheveux, lésions et / ou infections génito-urinaires, douleurs abdominales, maux de tête, désordres alimentaires (anorexie, vomissements, boulimie), arrêt du développement physique et psychomoteur.
- **Comportement** : agressivité, agitation, indifférence, tristesse, repli sur soi, fatigue (troubles du sommeil), crainte de l'adulte et autrui en général, utilisation d'un vocabulaire inadapté pour l'âge, intérêt excessif pour les parties génitales (dessins, paroles), troubles d'énurésie, d'encoprésie, refus de se dévêtir à la piscine ou lors des visites médicales, situation d'échec scolaire, absences à l'école, mise en danger par des comportements : fugue, automutilation, tentatives de suicide, prise de risques excessifs.

### Repérer les attitudes parentales qui peuvent alerter :

- indifférence pour l'enfant (oubli répété de l'enfant à la crèche, à l'école, au centre aéré...), exigences excessives (punitions inadaptées)
- exigences de réussite dans les domaines scolaires, sportifs)
- violences verbales et insultes à son égard, dévalorisation de l'enfant (prise en compte des seuls échecs et des manques de l'enfant) contexte de violences conjugales.

### Transmettre les informations :

Au Département de l'Isère - Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP)

Tél : **04 76 00 32 63** - Fax : 04 76 00 39 04. Mel : [crip38@isere.fr](mailto:crip38@isere.fr)

Ou contacter le n° 119 qui relaiera l'information à la CRIP si nécessaire.

### **EN CAS D'EXTRÊME URGENCE :**

***lorsque l'intégrité physique de l'enfant est menacée, faire appel :***

- aux services de sécurité police ou gendarmerie, Tél : 17  
au SAMU (service d'aide médicale urgente) Tél : 15 aux services hospitaliers d'urgence des hôpitaux de proximité.

## **Annexe N°6 Protocole détaillant les mesures de sécurité à suivre lors des sorties**

*Toute sortie à l'extérieur de l'établissement est soumise à l'accord écrit des parents ou des représentants légaux, signé par les parents à l'admission de l'enfant.*

**Crèche le nid alpin**  
**PROTOCOLE SORTIES**



**La sortie et les conditions de la sortie sont validées par un membre de l'encadrement  
(Directrice ou adjointe)**

Une liste des enfants et encadrement présent lors de la sortie est laissée sur le bureau de la directrice,

Avec la date et l'heure du départ et retour prévu.

**Encadrement de 2 professionnels minimum  
1 professionnel pour 5 enfants**

Les professionnels se positionnent de manière à avoir une vision globale du groupe d'enfants.

**Laisser le numéro de portable/lieu de sortie affiché sur la porte d'entrée**

## Annexe N°7 Liste des maladies à éviction

MALADIE	CONTAGION	EVICION
<b>Angine à streptocoque (bactérienne)</b>	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	Jusqu'à 2 jours après début de l'antibiothérapie
<b>Coqueluche</b>	Jusqu'à 5 jours après début de l'antibiothérapie	Pendant 5 jours après début de l'antibiothérapie
<b>Hépatite A</b>	Plusieurs jours avant apparition des signes cliniques + poursuite 10 jours après début de l'ictère (jaunisse)	10 jours après début de l'ictère (jaunisse)
<b>Impétigo (quand lésions étendues)</b>	Jusqu'à 48 heures après début de l'antibiothérapie	Pendant 72 heures après début de l'antibiothérapie
<b>Infections invasives à méningocoque</b>	10 jours avant début de la maladie et jusqu'à 24 heures après début du traitement	
<b>Oreillons</b>	De 7 jours avant à 9 jours après le début de la parotidite (inflammation de la glande parotide)	Pendant 9 jours à partir de l'apparition de la parotidite
<b>Rougeole</b>	3 à 5 jours avant éruption et 4 jours après début de l'éruption	Pendant 5 jours après début de l'éruption
<b>Scarlatine (une des formes d'angine à streptocoque)</b>	24 heures avant les 1ers symptômes + prolongation 48 heures après début de l'antibiothérapie	Jusqu'à 2 jours après début de l'antibiothérapie
<b>Tuberculose</b>	Tant que le sujet est bacillifère (que le bacille tuberculeux est présent dans les crachats à l'examen microscopique)	Tant que le sujet est bacillifère, jusqu'à obtention d'un certificat attestant que le sujet ne l'est plus
<b>Gastro-entérite à Escherichia coli entéro-hémorragique, ou à Shigella sonnei</b>	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	
<b>COVID-19</b>	Avant apparition des symptômes + prolongation pendant la maladie	Oui

## Annexe N°8 : Organigramme

